

ARR GEN 2024-28

Composition d'un jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre (article R 2162-17 du Code de la commande publique)

Maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique municipal

Le Maire de Castelmaurou,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4, R2172-6 et R2122-6 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal D-2020-55 du 23 juin 2020 relative à la constitution de la Commission d'appel d'offres,

Vu la délibération du Conseil municipal D-2023-61 du 21 décembre 2023 relative à la construction du centre technique municipal et au jury de concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il appartient au Maire de la Commune, Présidente du jury de désigner les personnes constituant ce jury ;

ARRETE

Article Premier : Le jury appelé à émettre un avis sur le projet de construction du centre technique municipal à Castelmaurou est composé de 12 membres.

Article 2 : Les 9 membres avec voix délibératives sont les suivants :

- Madame la Maire (ou son représentant), Présidente du jury
- Les membres de la Commission d'appel d'offres.

Nom	Prénom	Qualité
Mme ERISAY	Michèle	Titulaire
Mme ESQUERRE	Christel	Titulaire
M.SOULIER	Luc	Titulaire
Mme NOVAU	Marie	Titulaire
Mme GARRAUD	Christelle	Titulaire
Mme MECEFFAH	Coralie	Suppléante
Mme HUMEAU	Dominique	Suppléante
Mme BACLE	Dominique	Suppléante
M.CHENE	Fabien	Suppléant

- Monsieur Pascal GORGUES, architecte, représentant l'Ordre des architectes.
- Monsieur Ludovic CONNÉ, représentant de l'Association Ingénierie Occitanie (AIOC).
- Monsieur Gwenhael LEMARCHAND, architecte conseiller au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Article 3 : Les 3 membres avec voix consultatives sont les suivants :

- Monsieur Eric LEFAUCHEUX, programmiste de l'opération.
- Monsieur Romain POUYENNE, directeur général des services.
- Monsieur Sébastien UZAC, directeur des services techniques.
- Madame Véronique BRESSON, responsable administrative.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 031-213101173-20240226-ARR_GEN2024_28-AR



Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication électronique sur

Article 5 : Madame la Maire de Castelmaurou est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Castelmaurou, le 26 février 2024

Le Maire

Diane ESQUERRE

